

Listes des gares dites "structurantes"

Le présent document a pour objet de lister et définir le rôle des gares dites « structurantes » sur le Réseau Ferré National.

AR30123
(TR1B)

Édition du 6 Avril 2018

Version n° 02 du 9 Janvier 2019

Applicable à partir du 21 Janvier 2019

Référence article : AR30123 - 060418 - 02C

Émetteur : Direction de l'Attribution des Capacités - SSCS

|

Sommaire

PREAMBULE	1
OBJET	1
1. DEFINITION ET CRITERES D'EGIBILITE	2
2. LISTES DES GARES DITES « STRUCTURANTES.....	2

Préambule

Origine de la création ou de la modification du texte

La réédition de ce texte est nécessaire afin d'adapter le document aux évolutions organisationnelles de SNCF Réseau, et de prendre en compte les évolutions du trafic. Cette version intègre la gare de Poitiers comme gare structurante.

Objectifs du texte

Le présent document a pour objet de préciser la liste des gares dites « structurantes » dans le cadre de l'allocation de capacité.

Utilisateurs du texte

Les utilisateurs de ce texte sont les intervenants de la chaîne horaire au sein de la Direction de l'Attribution des Capacités et des Bureaux Horaires Régionaux et Locaux

Objet

Le présent document a pour objet de préciser la liste des gares dites « structurantes » dans le cadre de l'allocation de capacité.

Compte-tenu de l'interaction entre l'allocation de capacité en gare (Graphique d'Occupation des Voies) et l'allocation de capacité en ligne (graphique de circulation), l'expression et le traitement des besoins de capacité en gare doivent être coordonnés avec l'allocation des sillons, et notamment pour les demandes de capacité dans les gares dites « structurantes ».

1. Définition et critères d'éligibilité

Est entendu comme gare, tout établissement ouvert au service de la circulation, ce dernier comprenant l'ensemble des opérations permettant d'assurer la sécurité des circulations et d'organiser les mouvements.

Une gare est dite « structurante » lorsqu'elle remplit les critères suivants :

- La plus forte contrainte en termes d'assemblage des capacités d'infrastructure est exercée par la gare devant la capacité en ligne.
- La gestion prévisionnelle des capacités est assujettie à des itérations entre le GI (ligne-gare), le GG (Gestion de Plateforme) et les EF(s) (enchaînements).
- Une gare structurante appartiendra, dans la plupart des cas, à des complexes ferroviaires comprenant un ou plusieurs chantiers de voies principales, et un ou plusieurs chantiers de voies de service situés sur le RFN (voies du SGC, ...) et/ou hors RFN (ex. Technicentre, dépôt, site de remisage, voies de travail ou de stationnement, etc...).

2. Listes des gares dites « structurantes »

Les gares répondant aux critères définis ci-dessus sont les suivantes :

ETABLISSEMENTS INFRASTRUCTURE CIRCULATION	GARES STRUCTURANTES	
	Gare Voyageurs	Gare Fret
01 - EIC ALPES	CHAMBERY	
	GRENOBLE	
		MODANE
02 - EIC ALSACE	MULHOUSE	
	STRASBOURG	
03 - EIC AQUITAINE POITOU CHARENTE	BORDEAUX	OURCADE
	POITIERS*	
		BAYONNE*
04 - EIC AUVERGNE NIVERNAIS	CLERMONT FERRAND	
05 - EIC BOURGOGNE FRANCHE COMTE	DIJON	PERRIGNY
06 - EIC BRETAGNE	RENNES	
07 - EIC CENTRE VAL DE LOIRE	TOURS / ST PIERRE DES CORPS	SAINT PIERRE DES CORPS*
	ORLEANS/LES AUBRAIS	
08 - EIC LANGUEDOC ROUSSILLON	NIMES	
	MONTPELLIER	
	PERPIGNAN	
09 - EIC LIMOUSIN	LIMOGES	
10 - EIC LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE	METZ	METZ SABLON – WOIPPY
	NANCY	
		FORBACH
		CHALONS EN CHAMPAGNE*
11 - EIC MIDI PYRENEES	TOULOUSE	
12 - EIC HAUTS DE FRANCE	LILLE FLANDRES	LILLE DELIVRANCE
	LILLE EUROPE	
	AMIENS	LONGUEAU*
	ROISSY*	
13 - EIC NORMANDIE	ROUEN RIVE DROITE	SOTTEVILLE*
14 - EIC PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	MARSEILLE SAINT CHARLES	
	NICE	
		MIRAMAS

ETABLISSEMENTS INFRASTRUCTURE CIRCULATION	GARES STRUCTURANTES	
	Gare Voyageurs	Gare Fret
15 - EIC PARIS EST	PARIS EST	
16 - EIC PARIS NORD	PARIS NORD	
		BOBIGNY*
17 - EIC PARIS RIVE GAUCHE	PARIS AUSTERLITZ	
	PARIS MONTPARNASSE	
	MASSY TGV*	
18 - EIC PARIS SAINT LAZARE	PARIS SAINT LAZARE	
19 - EIC PARIS SUD EST	PARIS GARE DE LYON	
	MARNE LA VALLEE	
		VALENTON-VILLENEUVE
20 - EIC PAYS DE LA LOIRE	NANTES	
21 - EIC RHONE ALPES LYON	LYON PART DIEU	
	LYON PERRACHE	
		SIBELIN*

(*) - Ces gares seront activées au fil de l'eau, en fonction des organisations mise en place.

Fiche d'identification

Identification du texte

<i>Titre</i>	Listes des gares dites "structurantes"
<i>Référentiel</i>	Référentiel Accès Réseau
<i>Nature du texte</i> <i>Niveau de confidentialité</i>	Document opérationnel Public SNCF
<i>Sécurité</i>	Non
<i>Émetteur</i>	Direction de l'Attribution des Capacités - SCS
<i>Référence</i> <i>Index utilisateur (plan de classement)</i> <i>Complément à l'index utilisateur</i> <i>Ancienne référence</i>	AR30123 (TR1B)
<i>Date d'édition</i>	06-04-2018
<i>Version en cours / date</i>	Version 02 du 09-01-2019
<i>Date d'application</i>	Applicable à partir du 21-01-2019
<i>Mode de distribution initiale</i>	Standard

Approbation

<i>Rédacteur</i>		<i>Vérificateur</i>		<i>Approbateur</i>	
TREMERIE Cédric	04-01-2019	MOLINIE Nadine	07-01-2019	PUIGVERT David	09-01-2019

Textes abrogés

- Néant

Textes remplacés

AR30123 « liste des gares dites « structurantes », version 01 du 06 Avril 2018

Textes de référence

- Document de Référence du Réseau ferré national.

Historique des éditions et des versions

<i>Edition</i>	<i>Version</i>	<i>Date de version</i>	<i>Date d'application</i>
15-11-2014	Version 01	15-11-2014	Dès réception
06-04-2018	Version 01	06-04-2018	15-04-2018
06-04-2018	Version 02	09-01-2019	21-01-2019

Mise à disposition / distribution

Type de média : Intranet

Distribution

<i>Organismes de la direction de l'entreprise sans distribution par indicatif</i>	AR MC
<i>Indicatifs de distribution de l'Epic SNCF</i>	
<i>Indicatifs de distribution de l'Epic RESEAU</i>	AR CS, DTN, DC, EE, EEBH
<i>Indicatifs de distribution de l'Epic MOBILITES</i>	
<i>Collections communes aux 3 Epics</i>	

Restrictions et particularités de distribution

<i>Entités concernées par cette version du texte</i>	
<i>Particularités de distribution</i>	

Services chargés de la distribution

Pas de distribution papier pour ce texte.

Résumé

Le présent document a pour objet de lister et définir le rôle des gares dites « structurantes » sur le Réseau Ferré National.

Accompagnement du texte

Ce document doit faire l'objet d'un accompagnement de la hiérarchie auprès de la chaîne horaire.